

**IRMMA**  
Institut de Recherche sur les Mondes  
Méditerranéens et Africains



**CERSA**



L’Institut de Recherches sur les Mondes Méditerranéen et Africain (IRMMA), le Centre d’Étude et de Recherches de Sciences Administratives (CERSA) et l’Association Internationale de la Libre Pensée (AILP) organisent les 21 et 22 septembre 2018 un colloque international intitulé :

## **“La loi et/ou le sacré”**

### **Organisation :**

- Michel Godicheau, Juriste, AILP.
- Dr. Wafa Tamzini, Maître de conférences en droit, Fondatrice – Directrice de l’IRMMA, CERAP/EA1629, CERSA/CNRS – UMR 7106

### **Lieu du colloque :**

Bibliothèque nationale de Tunis,  
1008, Boulevard du 9 avril 1938, Tunis, TUNISIE

## **Contact :**

[institut.irmma@gmail.com](mailto:institut.irmma@gmail.com)

*Port. +33.06.85.23.01.51*

## **ARGUMENTAIRE**

La loi désigne traditionnellement une règle, une obligation générale et permanente émanant d'une autorité souveraine qui s'impose à tous les individus d'une société. Le non-respect d'une règle de droit entraîne généralement une sanction par l'État, détenteur – aux termes de la définition wébérienne – de l'appropriation monopolistique de la violence légitime. Par extension, la loi est l'ensemble des lois. En France comme en Tunisie, une loi est un texte adopté par le parlement puis promulgué par le président de la République, soit à partir d'un projet de loi déposé par le gouvernement, soit à partir d'une proposition parlementaire.

Au sens figuré, la loi désigne le pouvoir, comme l'atteste l'expression de « la loi du plus fort ». Un troisième niveau peut être distingué : celui de la religion où la loi prend un L majuscule pour devenir la Loi au sens de table sacrée, de texte sacré.

Entre ces trois niveaux d'approche, il ne devrait pas exister de confusions, chacun ayant son champ d'application. Sauf qu'il arrive que des textes de droit positif évoquent expressément le « sacré » dans leur énonciation, comme par exemple la Constitution tunisienne dans son article 6. Une difficulté voisine surgit de l'examen de l'article 9 de la Constitution libanaise du 23 mai 1926 ou de la Déclaration liminaire et de l'article 3 de la Constitution grecque du 9 mai 1975. Or, le sacré se définit difficilement et réfère plutôt à ce qui relève de l'implicite, de ce qui est inatteignable. Partant, si une loi au sens juridique comportant le mot « sacré » constitue une règle dont le non-respect devrait être sanctionné, comment cette sanction pourrait-elle s'appliquer si la notion même de sacré reste indéfinissable ou doit être définie par une autorité extérieure au champ juridico-politique ?

## PROGRAMME

**9h30**

*Allocutions :*

Raja BEN SLAMA, Directrice de la bibliothèque nationale de Tunis.

Michel BORGETTO, Directeur du CERSA/UMR 7106, Université Panthéon Assas – Paris II

Jean-Sébastien PIERRE, Professeur émérite à l'Université de Rennes 1, président de la FNLP (France), au nom de l'AILP.

Wafa TAMZINI, Directrice de l'IRMMA, membre du CERAP/EA 1629, membre associée du CERSA/UMR 7106.

**Vendredi 21 septembre 2018 matinée (10h – 13h)**

### **I – Approches générales des notions de loi et de sacré.**

10h

La place du sacré ou de la loi en Tunisie : approche générale

*Intervenante : Donia BEN OSMANE, Avocate.*

10h20

Aristide Briand et la notion de sacré dans les débats parlementaires de la loi de 1905.

*Intervenant : Michel GODICHEAU, Juriste, Membre de l'AILP.*

10h40

La sécularisation à l'épreuve des confessions au Liban

*Intervenant : Joseph TOHME, Fondateur de Tadamoun wa Tamia (Les jardins de la Paix).*

**11h : débat.**

**11h20 : pause.**

11h40

La non application de la loi de 1905 dans l'empire colonial : respect du sacré ou reconnaissance de la loi ?

*Intervenant : Jean-Marc SCHIAPPA, Directeur de l'IRELP.*

12h10

Règles juridiques et croyances religieuses.

*Intervenante : Dr. Geneviève KOUBI, Professeure agrégée de droit public. CERSA – UMR 7106.*

**12h30 : débat.**

**13h : pause.**

**Vendredi 21 septembre après-midi (14h30 – 18h)**

**II – La judiciarisation du sacré.**

14h30

La laïcité au Sénégal : une liberté limitée par le sacré.

*Intervenant : Boubacar DIAME, Doctorant, membre de l'IRMMA.*

14h50

La constitutionnalisation du sacré en Tunisie et ses implications.

*Intervenante : Dr. Wafa TAMZINI Maître de conférences en droit public, Fondatrice-Directrice de l'IRMMA, CERAP – EA 1629, CERSA – UMR 7106.*

15h20

Le sacré et le droit en Grèce : l'exemple du blasphème.

*Intervenant : Dr. Stratos KALAITZIS, membre de l'AILP.*

**15h40 : débat.**

**16h : pause.**

16h20

L'apostasie en Mauritanie : une répression de l'atteinte au sacré.

*Intervenant : Saïdou DIALLO, Chercheur, membre de l'IRMMA.*

16h40

L'excision : une pratique sacralisée malgré les interdictions juridiques

*Intervenante : Aïssata BA, Socio-anthropologue, experte en interculturalité spécialisée sur les droits des femmes et la parentalité.*

**17h : débat.**

*Sous réserve à 18h : Diffusion du film « Enquête au paradis » de Merzack ALLOUACHE suivie d'un débat en présence du réalisateur.*

**Samedi 22 septembre 2018 matin (10h – 13h)**

**III – Les droits de l'homme à l'épreuve du sacré.**

10h

La liberté de conscience en Algérie : entre la théorie et la pratique.

*Intervenant : Yacine BERBAR, Doctorant, Membre de l'IRMMA.*

10h20

L'égalité femmes – hommes en Tunisie : entre la loi ou le sacré.

*Intervenante : Hella BEN YOUSSEF, Vice-Présidente de l'Internationale Socialiste des Femmes (Région Méditerranée Nord Sud), Membre de l'IRMMA.*

10h40

Les conflits juridiques en Thrace : les conséquences sur les droits des femmes

*Intervenante : Dr. Théophano PAPAZISSI, Professeure de droit privé, Université de Thessalonique.*

**11h : débat.**

**11h20 : pause.**

11h40

Le code du statut personnel et ses évolutions.

*Intervenante : Bochra BEL HAJ HAMIDA, Députée Tunisienne, Avocate, Présidente de la commission présidentielle pour les droits et libertés.*

12h

Les droits des femmes à l'épreuve du sacré en Pologne

*Intervenante : Wanda NOWICKA, ancienne Vice-Présidente de la diète polonaise.*

12h20

Les « mariages forcés » : une pratique sacrée ?

*Intervenant : Youssef GUENZOU, Maître de conférences en droit privé, HDR.*

**12h40 : débat.**

**Clôture du colloque :**

Jean-Sébastien PIERRE, Professeur émérite à l'Université de Rennes 1, président de la FNLP (France), au nom de l'AILP.

Wafa TAMZINI, Fondatrice-Directrice de l'IRMMA, membre du CERAP/EA1623, membre associée du CERSA/UMR 7106.

## **Colloque « La loi et le sacré » Tunis – Bibliothèque nationale.**

### **21-22 septembre 2018**

**Entrée Libre pour les étudiantes et étudiants des  
Universités de Tunis.**

**Inscription des auditrices et auditeurs.**

L'inscription nominative des participants est requise et donnera lieu à la délivrance d'un badge contre la perception (sur place) d'une somme de 20€ (ou son équivalent en USD, GBP...)

Cette perception couvre le déjeuner commun du vendredi 21 et les pauses-café.

NOM/ Prénom :

Courriel (requis pour recevoir un plan d'accès et les actes) :

Inscription à renvoyer à Astrid BARDET : [librepensee.astrid@wanadoo.fr](mailto:librepensee.astrid@wanadoo.fr)